

Frais mensuels	Par achat	Retrait au GAB	Recharge en espèces
0 \$	0 \$	S.O.	S.O.

Consultation du solde au GAB	S.O.
------------------------------	------

Service à la clientèle	0 \$
------------------------	------

Frais d'inaktivité (après 92 jours sans transaction)	3,95 \$ par mois
------------------------------------------------------	------------------

Nous facturons 1 autre type de frais

Aucune fonction de découvert/crédit.

Non assuré par la FDIC.

Pour obtenir des informations générales sur les comptes prépayés, rendez-vous sur cfpb.gov/prepaid.
Vous trouverez les détails et les conditions concernant tous les frais et services dans le contrat du titulaire de la carte.

La carte Visa® prépayée ReadyCARD® est délivrée par Pathward®, National Association, membre de la FDIC, conformément à la licence accordée par Visa U.S.A. Inc. La carte est gérée par Ready Credit.

Les frais d'achat d'une carte Visa prépayée ReadyCARD® sont de 0 \$.

Liste de tous les frais (« **formulaire détaillé** ») pour la carte Visa® prépayée ReadyCARD®

Tous les frais	Montant	Détails
Commencer		
Achat de carte ReadySTATION®	0,00 \$	Frais uniques facturés au moment de l'achat de la carte. Le montant minimum qui peut être chargé est de 1 \$.
Informations		
Frais de relevé électronique	0,00 \$	Frais facturés pour fournir une seule copie du/des relevé·s.
Autre		
Frais d'inactivité	3,95 \$	Après 92 jours sans transaction avec votre carte, des frais mensuels de 3,95 \$ vous seront facturés.
Non assuré par la FDIC. Enregistrez votre carte pour bénéficier d'autres protections.		
Aucune fonction de découvert/crédit.		
Contactez le service à la clientèle en appelant le 1-866-345-2315, par courrier à l'adresse PO Box 46730, À l'attention du service des cartes, Eden Prairie, MN 55344, ou rendez-vous sur www.rcbalance.com .		
Pour obtenir des informations générales sur les comptes prépayés, consultez le site cfpb.gov/prepaid . Pour toute réclamation concernant un compte prépayé,appelez le Bureau de protection des consommateurs en matière financière au 1-855-411-2372 ou consultez le site cfpb.gov/complaint .		

Visa® prépayée ReadyCARD® - Contrat du titulaire de la carte

COORDONNÉES DU SERVICE À LA CLIENTÈLE :

Adresse : PO Box 46730, ATTN: Card Services, Eden Prairie, MN 55344
Site Web : www.rcbalance.com
Numéro de téléphone : 1-866-345-2315

AVIS IMPORTANTS :

- (1) Veuillez lire attentivement. Le présent Contrat contient une clause d'arbitrage exigeant que toutes les réclamations soient réglées par voie d'arbitrage exécutoire.
- (2) Toujours connaître le montant exact disponible sur la carte. Les commerçants peuvent ne pas avoir accès à l'information permettant de déterminer le solde de la carte.
- (3) En acceptant, en signant ou en utilisant cette carte, vous acceptez d'être lié par les conditions générales contenues dans le présent Contrat.

Le présent Contrat du titulaire de carte (« **Contrat** ») établit les conditions générales selon lesquelles la carte **Visa prépayée ReadyCARD®** (« **Carte** ») vous a été délivrée par Pathward®, National Association. Dans le présent Contrat, les références générales à la « **Carte** » comprennent, sauf indication contraire, votre Carte temporaire non rechargeable. Les termes « **vous** », « **votre** » et « **vos** » désignent la ou les personnes qui ont reçu la Carte et qui sont autorisées à l'utiliser conformément aux dispositions du présent Contrat. Les termes « **nous** », « **notre** » et « **nos** » désignent collectivement Pathward, National Association, une banque à charte fédérale, membre de la FDIC, et ses divisions ou cessionnaires, et incluent également, sauf indication contraire, notre gestionnaire de programme. Le terme « **gestionnaire du programme** » désigne **Ready Credit Corporation**, qui assure certains services liés à votre Carte pour le compte de Pathward, National Association. La Carte est intransférable et peut être annulée à tout moment sans préavis, sous réserve des lois applicables. Veuillez lire attentivement le présent Contrat et le conserver pour toute consultation future. La grille tarifaire complète, également appelée « **formulaire détaillé** », est jointe au présent Contrat et en fait partie intégrante.

1. À PROPOS DE VOTRE CARTE

Votre Carte est une carte prépayée qui vous permet d'accéder aux fonds chargés sur votre compte Carte. Vous devez traiter votre Carte avec le même soin que vous traiteriez de l'argent liquide. Nous vous encourageons à signer votre Carte dès que vous la recevez. Cette Carte est destinée à un usage personnel, familial ou domestique, et non à des fins professionnelles. Votre compte de Carte ne constitue pas un compte chèque ou un compte d'épargne et n'est en aucun cas lié à un autre compte que vous pourriez détenir. La Carte n'est pas une carte-cadeau et elle n'est pas destinée à être utilisée à des fins de cadeau. La Carte n'est pas une carte de crédit. Vous ne percevez aucun intérêt sur les fonds déposés sur votre compte de Carte. Nous pouvons clôturer votre Carte ou refuser de traiter toute transaction qui, selon nous, pourrait violer les conditions du présent Contrat ou constituer une activité illégale ou frauduleuse. Vous êtes tenu de nous aviser immédiatement de tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou d'adresse courriel. Si votre adresse devient une adresse hors des États-Unis, nous pouvons annuler votre Carte et vous rembourser les fonds conformément au présent Contrat.

Pathward, N.A. agira en tant que dépositaire de vos fonds dès réception de ceux-ci. Une fois votre Carte activée, vous pourrez communiquer à Pathward, en tant que dépositaire, des instructions concernant les fonds accessibles par la Carte. L'activation de la Carte nous autorise à conserver vos fonds chez Pathward ou, en tant que dépositaire, à les placer auprès d'une ou plusieurs banques participantes (chacune étant une « Banque du programme »). Si vous n'acceptez pas que vos fonds soient conservés par Pathward ou placés par Pathward en tant que dépositaire auprès d'autres Banques du programme, veuillez immédiatement transférer ou dépenser tous les fonds disponibles sur votre carte.

2. ENREGISTREMENT DE VOTRE CARTE

Il n'est pas obligatoire d'enregistrer votre Carte. Si vous choisissez de ne pas le faire, vos fonctionnalités et protections seront limitées, comme indiqué dans le présent Contrat. Si vous souhaitez activer des fonctionnalités supplémentaires telles que les achats en ligne ou par téléphone, vous devez enregistrer votre Carte. Pour ce faire, veuillez contacter le service à la clientèle au 1-866-345-2315.

3. JOURS OUVRABLES

Aux fins du présent Contrat, nos jours ouvrables sont du lundi au dimanche, sauf les jours fériés standard de la Banque fédérale de réserve.

4. UTILISATION DE VOTRE CARTE

a. Accès aux fonds

Chaque fois que vous utilisez votre carte, vous nous autorisez à réduire la valeur disponible sur votre Carte du montant de la transaction et des frais applicables. Si vous utilisez votre numéro de Carte sans présenter votre Carte (par exemple pour une transaction sur Internet, une commande par correspondance ou un achat par téléphone), l'effet juridique sera le même que si vous aviez utilisé la Carte elle-même. Vous pouvez utiliser votre Carte pour acheter ou louer des biens ou des services partout où votre Carte est acceptée, à condition de ne pas dépasser la valeur disponible sur le compte de votre Carte. Vous pouvez utiliser votre Carte pour des achats généraux.

Vous NE POUVEZ PAS utiliser votre carte pour : (i) échanger votre Carte contre sa valeur marchande; (ii) effectuer des transactions illégales; (iii) utiliser le numéro d'acheminement bancaire et le numéro de compte pour effectuer une transaction de débit avec tout élément traité comme un chèque (ces débits seront refusés et votre paiement ne sera pas traité); (iv) effectuer des transactions liées à des activités commerciales; ou (v) effectuer des transactions récurrentes préautorisées. En outre, **VOUS N'ETES PAS AUTORISE À DÉPASSER LE MONTANT DISPONIBLE SUR VOTRE COMPTE DE CARTE LORS D'UNE TRANSACTION INDIVIDUELLE OU D'UNE SÉRIE DE TRANSACTIONS.** Néanmoins, si une transaction dépasse le solde des fonds disponibles sur votre compte de Carte, vous resterez entièrement responsable envers nous du montant de la transaction et vous acceptez de nous payer rapidement le solde négatif. Si votre Carte présente un solde négatif, tout dépôt sera utilisé pour compenser ce solde négatif. Nous pouvons également utiliser tout dépôt ou solde sur une autre Carte que vous détenez chez nous pour compenser un solde négatif sur cette Carte.

Transactions fractionnées : si vous ne disposez pas de fonds suffisants sur votre compte Carte, vous pouvez demander au commerçant de débiter une partie du montant de l'achat sur la Carte et de payer le montant restant avec un autre mode de paiement. Ce type de transaction est connu comme « transaction fractionnée ». Certains commerçants n'autorisent pas les titulaires de carte à fractionner leurs transactions ou n'autorisent les transactions fractionnées que si vous payez le montant restant en espèces.

b. Limites

Limites de recharges et de dépenses	
Limites de recharge	Limite
Solde maximal de la Carte à tout moment	1000 \$
Nombre total de recharges possibles de votre Carte	Une seule fois, seulement au moment de la délivrance.
Montant maximum par recharge	1000 \$
Montant minimum par recharge	1 \$
Limites de dépenses	Limite
Montant maximum pour les transactions avec signature ou NIP au point de vente	1000 \$

5. CONFIDENTIALITÉ

Nous pouvons divulguer à des tiers des renseignements concernant votre compte de Carte ou les transactions que vous effectuez :

- (1) si cela est nécessaire pour effectuer des transactions;
- (2) pour vérifier l'existence et l'état de votre compte de Carte auprès d'un tiers, tel qu'un commerçant;
- (3) pour nous conformer à des ordonnances d'organismes gouvernementaux ou de tribunaux, ou à d'autres exigences légales en matière de déclaration;
- (4) si vous nous donnez votre autorisation écrite;
- (5) à nos employés, auditeurs, sociétés affiliées, prestataires de services ou avocats, le cas échéant; ou
- (6) lorsque cela est nécessaire pour remplir nos obligations en vertu du présent Contrat.

6. DOCUMENTATION**a. Reçus**

Vous pouvez obtenir un reçu au moment où vous effectuez un transfert vers ou depuis votre compte au moyen d'un GAB ou d'un terminal de point de vente. Il se peut que vous ayez besoin d'un reçu pour vérifier une transaction auprès de nous ou du commerçant

b. Historique et solde du compte

Vous pouvez obtenir des informations sur le solde de votre Carte en contactant le service à la clientèle. Ces informations, ainsi que l'historique des transactions effectuées sur votre compte au cours des 12 derniers mois, sont également disponibles en ligne sur le site Web indiqué ci-dessus.

Si votre compte est enregistré et vérifié chez nous, vous avez également le droit d'obtenir un historique écrit des transactions effectuées sur votre compte couvrant au moins 24 mois en appelant ou en écrivant au service à la clientèle. Ces informations vous seront fournies gratuitement, sauf si vous en faites la demande plus d'une fois par mois.

7. TRANSACTIONS ET VIREMENTS PRÉAUTORISÉS**a. Droit de suspendre le paiement et procédure à suivre pour ce faire**

Bien que votre carte ne puisse généralement pas être utilisée pour des transactions récurrentes préautorisées, si celles-ci sont programmées, il est possible de les annuler. Appeler ou envoyez un courriel au service à la clientèle en utilisant les coordonnées indiquées en tête du présent Contrat. Veuillez nous faire parvenir votre demande au moins trois jours ouvrables avant la date prévue du paiement. En cas d'appel téléphonique, nous pourrions également vous demander de nous envoyer votre demande par écrit dans les 14 jours suivant votre appel.

b. Avis concernant les variations de montants

En cas de variation du montant de ces paiements réguliers, la personne à qui vous versez les fonds doit vous informer, au moins 10 jours avant chaque paiement, de la date et du montant de celui-ci.

c. Responsabilité en cas de défaut de suspension du paiement d'un virement préautorisé

Si, trois jours ouvrables ou plus avant la date prévue du virement, vous nous demandez d'annuler l'un de ces paiements et que nous ne le faisons pas, nous serons responsables de vos pertes ou dommages.

d. Notre responsabilité en cas de non-réalisation des transactions

Si nous n'effectuons pas une transaction vers ou depuis votre compte Carte dans les délais impartis ou pour le montant correct conformément à notre Contrat avec vous, nous serons responsables des pertes et dommages que nous avons directement causés. Il existe toutefois certaines exceptions. Nous ne serons pas responsables, par exemple, dans les cas suivants :

- (1) si, sans faute de notre part, vous ne disposez pas de fonds suffisants sur votre compte Carte pour effectuer la transaction;
- (2) si un commerçant refuse d'accepter votre Carte;
- (3) si le GAB où vous effectuez un retrait d'espèces ne dispose pas de suffisamment d'argent liquide;
- (4) si le terminal électronique sur lequel vous effectuez une transaction ne fonctionne pas correctement et que vous étiez au courant du problème lorsque vous avez lancé la transaction;
- (5) si l'accès à votre Carte a été bloqué après avoir signalé la perte ou le vol de votre Carte ou de votre NIP;
- (6) s'il y a une retenue ou si vos fonds font l'objet d'une procédure judiciaire ou d'une autre charge limitant leur utilisation;
- (7) si nous avons des raisons de croire que la transaction demandée n'est pas autorisée;
- (8) si des circonstances indépendantes de notre volonté (telles qu'un incendie, une inondation ou une panne informatique ou de communication) empêchent l'exécution de la transaction, malgré les précautions raisonnables que nous avons prises; ou
- (9) pour toute autre exception mentionnée dans notre Contrat avec vous.

e. Retenues d'autorisation

Pour certains types d'achats (tels que ceux effectués dans des restaurants, des hôtels ou des achats similaires), votre Carte peut faire l'objet d'une « préautorisation » pour un montant supérieur au montant de la transaction afin de couvrir les pourboires ou les frais accessoires. Tout montant préautorisé sera « retenu » sur vos fonds disponibles jusqu'à ce que le commerçant nous envoie le montant final de votre achat. Une fois le montant final du paiement reçu, le montant préautorisé retenu sera annulé. Pendant ce temps, vous n'aurez pas accès aux montants préautorisés. Si vous autorisez une transaction et que vous ne procédez pas à l'achat de cet article comme prévu, l'autorisation peut entraîner

une retenue du montant correspondant.

8. TRANSACTIONS NON AUTORISÉES

Si vous estimatez que votre Carte a été perdue ou volée, ou qu'une transaction non autorisée a été effectuée au moyen des informations figurant sur votre Carte sans votre autorisation, contactez IMMÉDIATEMENT le service à la clientèle. Nous vous demanderons le numéro de la Carte et d'autres détails permettant de l'identifier. **Il se peut que nous ne puissions pas vous aider si vous ne disposez pas du numéro de la Carte.** Il se peut que nous ne puissions pas vous aider si vous ne nous contactez pas dans les 60 jours suivant la transaction non autorisée. Le délai de traitement d'une nouvelle carte peut prendre jusqu'à 30 jours.

Votre Carte enregistrée peut bénéficier de protections supplémentaires contre toute utilisation non autorisée :

La police de responsabilité zéro de Visa couvre uniquement les cartes de marque Visa délivrées aux États-Unis et ne s'applique pas aux transactions aux guichets automatiques, aux transactions par NIP non traitées par Visa, à certaines transactions de cartes commerciales ou aux cartes non enregistrées. Vous devez nous aviser rapidement de toute utilisation non autorisée. Pour en savoir plus, consultez le site www.visa.com/security.

9. CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES DU CONTRAT

a. Numéro d'identification personnel (« NIP »)

Vous recevez un numéro d'identification personnel (« NIP ») en appelant le 1-866-345-2315. Vous pouvez utiliser votre Carte à n'importe quel terminal de point de vente (PDV) qui exige la saisie d'un NIP et qui porte la marque Interlink, Pulse, et NYCE. LES CARTES NE SONT PAS ACCEPTÉES AUX GAB ET NE PEUVENT ÊTRE UTILISÉES POUR RETIRER DE L'ARGENT OU OBTENIR UNE REMISE EN ESPÈCES LORS D'UNE TRANSACTION D'ACHAT. Vous ne devez ni écrire ni conserver votre NIP avec votre Carte. Ne communiquez jamais votre NIP à qui que ce soit et ne le saisissez pas sur un terminal qui semble avoir été modifié ou qui vous semble suspect. Si vous croyez que quelqu'un a obtenu un accès non autorisé à votre NIP, vous devez immédiatement contacter le service à la clientèle.

b. Retours et remboursements

Si, pour quelque raison que ce soit, vous avez droit à un remboursement pour des biens ou des services achetés avec votre Carte, le retour et le remboursement seront traités par le commerçant. Si le commerçant crédite votre Carte, il est possible que le crédit ne soit pas immédiatement disponible. Même si les remboursements des commerçants sont enregistrés dès leur réception, veuillez noter que nous n'avons aucun contrôle sur le moment où un commerçant envoie une transaction de crédit. Il est donc possible que le remboursement ne soit pas disponible avant plusieurs jours après la date à laquelle la transaction de remboursement a été effectuée. Nous ne sommes pas responsables de la qualité, de la sécurité, de la légalité ou de tout autre aspect des biens ou services que vous achetez à l'aide de votre Carte.

c. Remplacement et expiration de la carte

Si vous devez remplacer votre Carte pour quelque raison que ce soit, veuillez contacter le service à la clientèle. Consultez le formulaire détaillé pour connaître les frais applicables. Veuillez noter que votre Carte comporte une date d'expiration indiquée au recto. Vous ne pouvez pas utiliser la Carte après la date d'expiration indiquée au recto de celle-ci. Toutefois, même si la date d'expiration est dépassée, les fonds disponibles sur votre Carte n'expirent pas. Aucuns frais ne vous seront facturés pour le remplacement de votre Carte en raison de son expiration.

d. Utilisateurs autorisés

Si vous autorisez une autre personne à utiliser la Carte, vous serez responsable, en vertu du présent Contrat, de toutes les transactions effectuées par cette personne, que vous ayez ou non l'intention d'en assumer toute la responsabilité, ainsi que de tous les frais et charges associés, même si l'une de ces transactions, frais ou charges a entraîné un solde négatif.

e. Communications

Vous acceptez que nous puissions surveiller et enregistrer tous les appels ou autres communications entre vous et nous. Vous acceptez également que nous ou nos prestataires de services puissions vous contacter à l'aide des coordonnées que vous nous avez fournies, y compris vos numéros de téléphone cellulaire et sans fil, vos numéros de téléphone filaire et vos adresses courriel. Par ailleurs, vous acceptez que nous ou nos prestataires de services puissions vous contacter à l'aide d'un système de numérotation ou de courriel automatisé, par SMS ou par voix artificielle ou enregistrée. Vous acceptez de payer tous les frais de service facturés par votre fournisseur de forfait pour les communications que nous vous envoyons ou vous adressons, ou que vous nous envoyez ou nous adressez.

10. MENTIONS LÉGALES

a. Contrôles en anglais

Toute traduction de ce Contrat qui pourrait être fournie ne le serait que pour votre commodité et pourrait ne pas représenter exactement le sens original en anglais. La signification des termes, conditions et déclarations contenus dans les présentes est soumise aux définitions et interprétations en langue anglaise.

b. Clôture du compte

Vous pouvez clôturer votre carte à tout moment en contactant le service à la clientèle. Votre demande de clôture de carte n'aura aucune incidence sur nos droits ou vos obligations résultant du présent contrat avant la demande. Si votre compte Carte est clôturé, nous vous verserons un crédit pour tout solde impayé, sous réserve des frais indiqués dans le formulaire détaillé. Nous nous réservons le droit de clôturer votre compte Carte si vous réalisez ou tentez de réaliser l'une des actions interdites dans le présent Contrat.

c. Cessibilité

Vous ne pouvez pas céder ou transférer votre Carte ou vos obligations en vertu du présent Contrat. Nous pouvons toutefois transférer ou céder nos droits en vertu du présent Contrat, y compris tout solde figurant sur le compte de votre Carte. Si nous cédonos nos droits, vous en serez averti par nos soins.

d. Procédure judiciaire

Votre compte Carte est établi et géré à notre siège social à Sioux Falls, dans le Dakota du Sud. Nous nous conformerons à toutes les lois applicables dans le cadre de toute procédure judiciaire valablement signifiée à notre encontre en rapport avec le compte Carte, y compris, sans s'y limiter, les saisies-arrêts, les restrictions, les avis de saisie, les assignations à comparaître et toute autre procédure judiciaire similaire. Sauf si la loi fédérale ou de l'État applicable l'exige, nous ne ferons valoir aucune demande d'exemption en votre nom. Vous acceptez que nous n'aurons

aucune responsabilité envers vous dans le cas où nous nous conformerions de manière adéquate à une telle procédure judiciaire valide.

e. Autres conditions

Nous nous réservons le droit de modifier ou de changer les conditions du présent Contrat à notre discrétion. Vous serez avisé·e de toute modification apportée au présent Contrat de la manière requise par le droit applicable avant la date d'entrée en vigueur de la modification. Toutefois, si la modification est apportée à des fins de sécurité, nous pouvons la mettre en œuvre sans préavis. Nous ne renonçons pas à nos droits en retardant ou en omettant de les exercer à tout moment (par exemple, le fait d'imposer des frais inférieurs à ceux décrits, ou de ne pas les imposer du tout, pour quelque raison que ce soit, ne nous fait pas renoncer à notre droit de commencer à facturer les frais tels que stipulés dans le présent Contrat sans préavis). Si une quelconque disposition du présent Contrat est jugée invalide ou inexécutable en vertu d'une règle, d'une loi ou d'un règlement d'un organisme gouvernemental local, régional ou fédéral, la validité ou le caractère exécutoire des autres dispositions du présent Contrat n'en seront pas affectés. Le présent Contrat sera régi par les lois de l'État du Dakota du Sud (sans égard aux lois concernant les conflits de lois), sauf dans la mesure où il est régi par la loi fédérale. A l'exception des litiges soumis à la clause d'arbitrage ci-dessous, tout litige lié au présent Contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux fédéraux et étatiques situés dans l'État du Dakota du Sud. Vous reconnaissiez et acceptez que nous ayons le droit de compenser les fonds de votre compte Carte pour toute dette que vous avez envers nous. Vous nous accorderez en outre une sûreté sur tous vos fonds en notre possession à titre de garantie pour toute somme que vous nous devez en vertu du présent Contrat. Si votre Carte présente un solde restant après une certaine période d'inactivité, nous pourrions être tenus de remettre les fonds restants aux agences d'État compétentes.

11. CONFIDENTIALITÉ

Nous pouvons fournir des renseignements à nos employés, auditeurs, sociétés affiliées, prestataires de services ou avocats, au besoin, ou à tout tiers si vous nous en donnez l'autorisation écrite. Nous pouvons également collecter : (1) des renseignements sur les achats effectués avec la Carte, tels que la date d'achat, le montant et le lieu d'achat ; (2) les renseignements que vous nous fournissez lorsque vous enregistrez une Carte, ou pour le remplacement de Cartes, ou lorsque vous nous contactez pour des questions relatives au service à la clientèle, tels que votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.

Nous pouvons également divulguer des renseignements sur la Carte ou les transactions que vous effectuez à des tiers afin de : (1) effectuer des transactions; (2) vérifier l'existence et l'état de la Carte pour un tiers, tel qu'un commerçant; (3) fournir des services à la clientèle; (4) traiter les réclamations pour perte ou vol de Cartes; (5) contribuer à la protection contre la fraude et mener des recherches et des analyses; ou (6) nous conformer aux ordonnances des agences gouvernementales ou des tribunaux, ou à d'autres exigences légales en matière de déclaration.

12. ARBITRAGE ET RENONCIATION AU PROCÈS DEVANT JURY

a. Renonciation au procès devant jury : Dans la mesure permise par la loi, vous ainsi que nous renonçons sciemment et volontairement à tout droit à un procès devant jury en cas de litige découlant du présent contrat ou lié à celui-ci. Cette renonciation au procès devant jury ne modifie en rien la clause d'arbitrage énoncée dans la section suivante.

b. Clause d'arbitrage : Vous pouvez vous désengager de cette clause d'arbitrage dans les 60 jours civils suivant l'achat, l'activation ou l'utilisation de la Carte, selon la première éventualité. Vous devez envoyer votre avis de désengagement par écrit à Pathward, N.A., à l'attention du service à la clientèle, 5501 S Broadband Ln, Sioux Falls, SD 57108 (« Adresse de notification »). La présente clause d'arbitrage régit tout litige résultant du présent contrat, à l'exception de la validité et de la portée de la présente clause d'arbitrage. Les arbitrages seront menés conformément aux règles de l'administrateur d'arbitrage, choisi par nous. L'arbitrage peut être engagé par vous ou par nous, et nous ne demanderons pas d'arbitrage si vous intentez une action individuelle devant une cour des petites créances. En plus de la renonciation au procès devant jury susmentionnée, vous renoncez également à vos droits d'être membre de groupe ou d'intenter un recours collectif ou un arbitrage collectif. Pour entamer une procédure d'arbitrage, la partie qui introduit le litige doit envoyer la notification et la plainte par écrit. Vous devez envoyer votre notification à l'adresse de notification. Après réception de la notification, l'autre partie dispose de 30 jours pour tenter de régler le litige avant qu'une action en justice ou une procédure d'arbitrage ne soit engagée. Nous prendrons en charge tous les frais liés à la gestion d'une procédure d'arbitrage que vous avez engagée de bonne foi, si vous ne pouvez obtenir une dérogation et que vous nous demandez de les payer. En outre, nous prendrons en charge les frais juridiques et les dépens si vous obtenez gain de cause ou si la loi ou l'arbitre l'exige. La présente clause d'arbitrage restera en vigueur même lorsque votre Carte sera résiliée ou que nous céderons nos droits en vertu du présent Contrat. La présente clause d'arbitrage et tout droit d'appel ou demande d'informations seront régis par la loi fédérale sur l'arbitrage (Federal Arbitration Act) et les règles de l'arbitrage.

La carte prépayée est délivrée par Pathward, National Association, membre de la FDIC, conformément à la licence accordée par Visa U.S.A. Inc.

© 2020-2025 Pathward, National Association